



SÉRIEZ



L'action sanitaire ensemble

GDS
France

LA BAULE
10-11 JUIN



Sommaire



PAGE 3

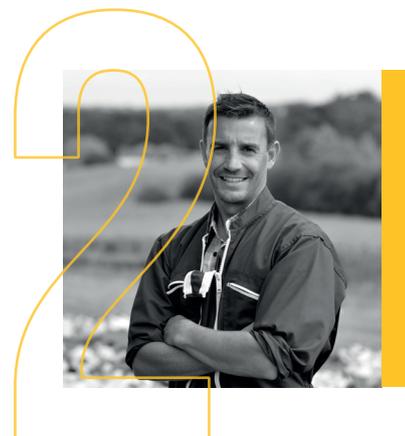
UNE VIE DE RÉSEAU

Le mot du président	
Riche en évènements	P4-5
Ponctuée par un changement de présidence	P6
Cloturée par la mise en place d'orientations stratégiques	P7

PAGE 8

AGIR POUR LA SANTÉ DE TOUS LES ÉLEVAGES EN LIEN AVEC LES ACTEURS

Apiculture	P9	Caprins	P15
Aquaculture	P10	Ovins	P16
Aviculture	P11	Porcins	P17
Bovins	P12-13		
Équins / Asins	P14		



PAGE 18

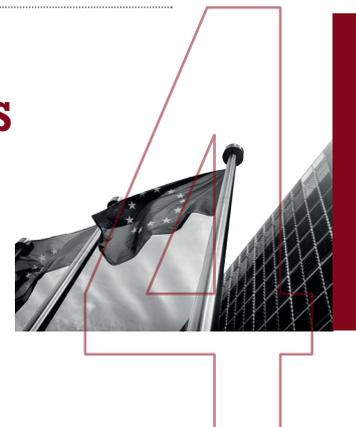
METTRE À DISPOSITION ET FAIRE ÉVOLUER LES OUTILS AU SERVICE DU RÉSEAU DES GDS

Biosécurité	P19
Accréditations / FMSE	P20
FMGDS	P21
AFSE	P22
Système d'information	P23
Formation	P24
Études et Recherche	P25

PAGE 26

AGIR POUR LA SANTÉ ANIMALE EUROPÉENNE ET PROMOUVOIR LE STATUT SANITAIRE FRANÇAIS

Situation sanitaire de l'Union en 2020	P27-28-29
LSA : FCO et IBR	P30
Remerciements partenaires	P31



Le mot du président

Christophe Moulin



2020, au-delà de la situation sanitaire qui pèse encore sur nous a été une année porte de sens pour GDS France. Le Conseil d'Administration du 22 septembre, par l'élection du Président et des membres du Bureau a marqué l'écriture d'un nouveau chapitre dans l'histoire de notre Réseau.

C'est avec beaucoup d'humilité et une grande joie que je succède à Michel COMBES en tant que Président de la Fédération nationale des GDS. La tâche est d'envergure et c'est avec l'aide des membres du Bureau, de l'équipe nationale ainsi que celle de chacun des membres du Réseau des GDS que nous pourrons, ensemble, relever les défis et poursuivre l'action sanitaire collective mise en place depuis maintenant près de 70 ans.

Fort de cet objectif, nous, membres du Bureau avons initié une réflexion sur les orientations stratégiques pour GDS France en lien étroit avec le Réseau des GDS. En accord avec le fonctionnement de notre Réseau basé sur la co-construction, ces orientations stratégiques ont été largement discutées, amendées puis validées lors de notre Conseil d'Administration du 10 décembre 2020. Elles formalisent ainsi la vision de GDS France pour les prochaines années.

Cette méthode de travail par la déclinaison des orientations stratégiques en plusieurs objectifs est structurante. Avec des enjeux pressants qui s'imposent dans nos quotidiens : évolution des attentes des éleveurs, de la société civile, conscience environnementale, organisation des échanges ; nous, GDS, reconnus Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) à travers nos fédéra-

tions régionales, avons un rôle majeur. En tant qu'acteur central de l'action sanitaire collective nous avons la forte volonté de rassembler et de construire avec tous. Non seulement avec nos partenaires de la santé animale mais aussi avec les acteurs en santé humaine, végétale, les acteurs économiques, politiques et sociaux.

Cette approche ambitieuse, permet de tracer le sillon pour notre Réseau demain. Le GDS : une structure indépendante qui en collaboration avec les différents organismes agricoles et professionnels concernés par l'action sanitaire et les filières sera le relais entre les éleveurs et la société civile. Par le prisme de son action sanitaire, le GDS de demain participera ainsi, pour l'ensemble de nos concitoyens, à l'apport d'une nourriture saine et d'un espace de vie acceptable face aux pressions des maladies zoonotiques.

C'est là une ambition forte qu'ensemble nous portons pour pérenniser et poursuivre l'action de nos prédécesseurs. C'est en effet ensemble que nous ferons face pour répondre aux défis et changements sanitaires de demain.

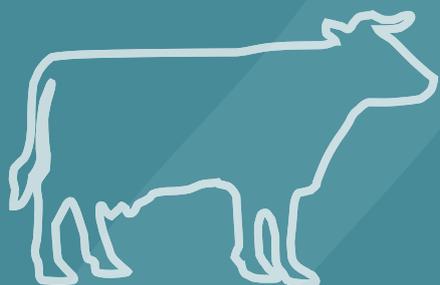


Une année riche

2020 fut une année inédite du fait du contexte sanitaire que nous avons connu et que nous connaissons encore. GDS France et le Réseau des GDS ont dû s'adapter et réorganiser leurs activités en conséquence afin de poursuivre leur cœur de métier : surveillance, prévention, lutte. L'action sanitaire ensemble.

Salon International de l'Agriculture (SIA)

GDS France et le Réseau des GDS étaient présents au SIA 2020. Le changement pour cette année était le choix de l'emplacement qui s'est voulu au plus proche des éleveurs dans le Hall 1 de la manifestation. La présence de GDS France et du Réseau des GDS au SIA a pu répondre à plusieurs objectifs : rappeler aux visiteurs l'importance des questions sanitaires au sein des élevages, accroître la visibilité des GDS auprès des acteurs départementaux, régionaux et nationaux, participer à des événements tels que les Ovinpiades et aller à la rencontre de nos partenaires du monde agricole.



Arrivée de nouveaux collaborateurs

En réponse aux besoins exprimés et en accord avec l'accroissement de l'activité, l'équipe nationale de GDS France s'est agrandie et a accueilli deux nouveaux collaborateurs : Olivier BUI Chef de projet informatique venu renforcer l'équipe en charge du système d'information et Marjorie CAPGRAS chargée de l'animation du Réseau et des sujets liés à la communication.



GDS France et son Réseau s'organisent pour faire face à la crise sanitaire

Suite à la mise en place par les autorités d'une action de confinement généralisé de la population, et à la publication des arrêtés des 14 et 15 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, des contacts quasi permanents ont lieu entre les services de la DGAL et GDS France, notamment concernant la priorisation à établir en matière de prophylaxie, comme en matière de contrôle aux mouvements.

Parallèlement une cellule de coordination a été mise en place de façon quotidienne entre les Directeur.trice.s et animateur.trice.s de GDS France et des FRGDS afin d'assurer la circulation des informations et des problèmes rencontrés.

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, l'équipe en charge du système information de GDS France a fortement été mobilisée lors de cette période : mise en place d'outil permettant de poursuivre le travail à distance, équipement, création de comptes nomades SIGAL. La mobilisation de tous les membres du Réseau a permis d'assurer la continuité des actions. L'accompagnement des éleveurs a constitué également une priorité avec la création de supports permettant de renforcer la prévention et d'assurer le maintien de leur activité tout en protégeant les différents intervenants : fiche "biosécurité" rappelant les gestes à respecter lors des interventions en élevage et plaquette de vulgarisation sur le virus responsable de la COVID-19.



en Événements

Septembre, une période charnière pour notre fédération : congrès et élection du nouveau Bureau.

Après un report dû au contexte sanitaire, l'édition 2020 du congrès national s'est finalement déroulée dans de bonnes conditions grâce à l'accueil chaleureux du GDS de l'Aveyron et de la FRGDS Occitanie. C'est dans la ville de Rodez que nous nous sommes retrouvés les 9 et 10 septembre. La réflexion principale de cette rencontre fut l'approche globale de la santé : humaine, animale et environnementale. Avec des intervenants de qualité et des échanges nourris, cette édition a permis d'ouvrir les perspectives d'un concept de plus en plus présent : « One Health ».

Le congrès 2020 marquait également un tournant important pour notre fédération avec le départ de notre président. Michel COMBES, après 17 ans au service de la santé animale au niveau national et européen, a passé le flambeau à la nouvelle équipe qui restait à élire.

Aussi, l'Assemblée Générale 2020, a vu le lancement d'@ctusGDS notre newsletter interne ainsi que la présentation du site internet de GDS France. Des outils de communication qui permettent aujourd'hui de valoriser l'action du Réseau des GDS ainsi que de renforcer la circulation de l'information entre les membres !

Enfin, faisant suite à la fin du mandat de Michel COMBES le 10 septembre, le Conseil d'Administration de GDS France a élu, à l'unanimité le 22 septembre 2020 Christophe MOULIN, éleveur et président du GDS de l'Indre en tant que président de GDS France ainsi qu'une équipe largement renouvelée composant le nouveau Bureau.



Bureau décentralisé

Organisé avec les membres du Bureau fraîchement élu, le Bureau décentralisé a porté essentiellement sur les orientations stratégiques de GDS France et de son Réseau ainsi que sur l'organisation de GDS France sur les années à venir.

P.R.O.G.R.E.S.

(PROJET DE RÉFORME
DE L'ORGANISATION DE GDS FRANCE
ET DE SON RÉSEAU)

Reconnaissance du programme français d'éradication de l'IBR

La publication le mardi 10 novembre 2020, de la Décision d'exécution (UE) 2020/1663 relative à la reconnaissance du programme français d'éradication de l'IBR constitue une vraie victoire pour le Réseau des GDS ! Elle concrétise les investissements de tout le Réseau, des gestionnaires de terrain jusqu'à la fédération européenne (FESASS) en passant par la fédération nationale.



Ponctuée par un changement de présidence

C'est dans les locaux de GDS France que le nouveau président et son équipe ont été élus lors du Conseil d'Administration du 22 septembre 2020. Christophe MOULIN, et son Bureau fraîchement constitué ont entamé ce jour, l'écriture d'une nouvelle étape dans l'histoire de notre fédération.



En 1994, Christophe MOULIN s'installe en GAEC sur l'exploitation familiale près de La Châtre. Il est à la tête d'une exploitation de 250 hectares avec 150 mères charolaises inscrites au Herd Book Charolais (HBC). Qualité, efficacité et actions collectives sont les bases de son engagement professionnel. Son choix de la polyculture-élevage en système d'exploitation, sa démarche de sélection génétique, son action au sein de Cuma et bien sûr son implication pour l'action sanitaire collective tant locale que nationale, sont le reflet de cette ligne directrice.

Composition du bureau

Le Bureau de notre fédération nationale est composé d'éleveurs en activité, les membres élus le 22 septembre dernier sont les suivants :



1^{er} Vice-Président :
Pascal MARTENS
(Côte-d'Or)



2^e Vice-Président :
Rémy GUILLOT
(Jura)



3^e Vice-Président
Bernard LACOMBE
(Aveyron)



Trésorier : Pascal
MOINARD
(Deux-Sèvres)



Trésorier adjoint :
Jean-Claude BECHU
(Mayenne)



Secrétaire Général
Stéphane JEANNE
(Loire-Atlantique)



Secrétaire Général
Adjoint :
Étienne FAUVET (Ain)



Membre
Valéry LECERF
(Pas-de-Calais)



Membre
Yvan BUREL
(Orne)



Membre
Hervé MARIE
(Manche)



Membre
Florence SEZEUR
(Aube)



Membre
Jean-Philippe VIGUIE
(Tarn et Garonne)

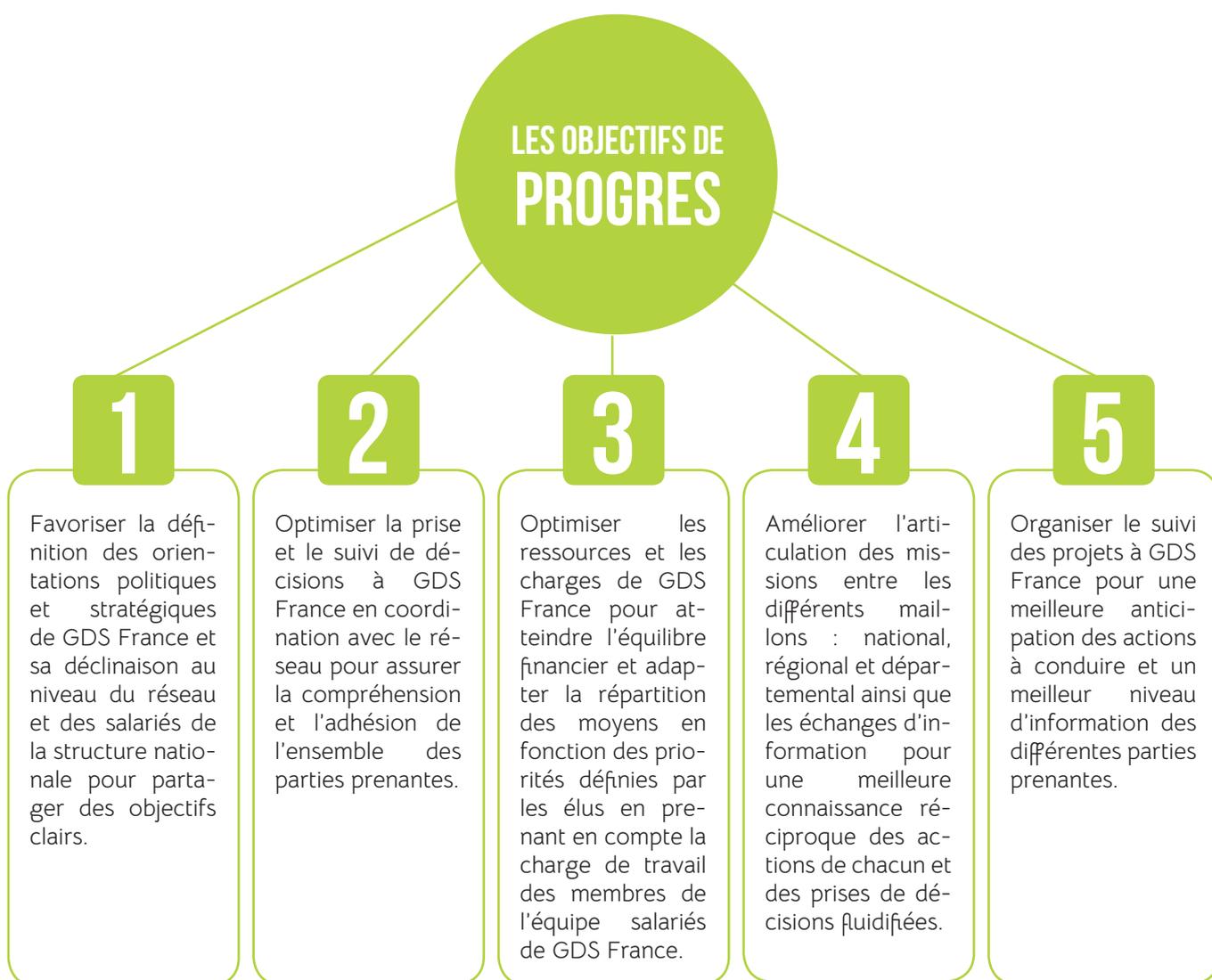


Représentant
des Directeurs :
Étienne GAVART

Cloturée par la mise en place d'orientations stratégiques

À l'occasion du Bureau décentralisé des 21, 22 et 23 octobre 2020, le Bureau de GDS France nouvellement élu a lancé une réflexion de fond sur l'organisation et le fonctionnement de la structure nationale en lien avec les GDS et les FRGDS. Ce projet, baptisé **P.R.O.G.R.E.S (Projet de Réforme de**

l'Organisation de GDS France et de son Réseau) vise à améliorer la qualité des services apportés par GDS France, à mieux répondre aux besoins des FRGDS/GDS et à terme, à également mieux répondre aux besoins de nos autres interlocuteurs. Les objectifs de ce nouveau projet sur les années à venir sont les suivants :



Les travaux ont débuté par la définition des orientations politiques et stratégiques de GDS France. Une journée nationale a été organisée le 2 décembre 2020 pour discuter avec les Présidents et Directeurs des GDS/FRGDS des propositions du Bureau en la matière. Avec plus de 70 participants, cette journée a été un succès. Elle a permis de valider les sept objectifs des orientations stratégiques de GDS France¹ et leur déclinaison en actions concrètes. Une des actions

phases de ces orientations constitue la rencontre de l'ensemble des GDS par les élus du Bureau et les membres de l'équipe de GDS France d'ici 3 ans avec un objectif clair : s'écouter mutuellement et mieux se connaître pour mieux se comprendre pour agir ensemble. Ces orientations assurent la continuité des travaux initiés par le Contrat d'objectifs qui se termine en 2021.

¹ Consultez les Orientations Stratégiques de GDS France et du Réseau des GDS sur le site GDS France

Agir pour la santé de tous les élevages en lien avec les acteurs



L'action des Groupements de Défense Sanitaire a débuté avec les éleveurs de bovins qui représentaient, dans les années 50, la majeure partie des adhérents de GDS. La mobilisation volontaire et collective des éleveurs sur les sujets sanitaires a rapidement porté ses fruits et facilité l'amélioration de la situation épidémiologique. En rassemblant l'ensemble des éleveurs, les GDS ont ainsi acquis une compétence unique en matière d'action sanitaire collective. Fort de ce constat et parallèlement au développement de l'élevage de différentes espèces : ovins, caprins, porcins, volailles, abeilles, poissons, équins, notre réseau a progressivement commencé à accompagner en accord avec les besoins propres à leur environnement, d'autres éleveurs sur les sujets liés à la santé animale, en lien avec les acteurs des filières concernées. Cette compétence multi-espèces s'est largement concrétisée et renforcée avec la reconnaissance des FRGDS en tant qu'Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) en 2014. Quelles que soient les espèces, les piliers de l'action sanitaire restent essentiels : prévention, surveillance, et lutte ; découvrez les actions clés menées en 2020 par GDS France et le Réseau des GDS.

Apiculture



Élus et équipe technique de GDS France se sont investis dans plus de 50 réunions consacrées à la santé des abeilles, en qualité d'animateurs ou de contributeurs (2 commissions, 11 réunions des GT référents OVS, comité d'experts apicoles du Cnopsav,...). Les bonnes relations partenariales nationales ont été essentielles à la réussite des actions conduites.

LSA :

GDS France a animé l'expression de la filière pour les dangers sanitaires pour lesquels les mesures prescrites en droit européen sont moins-disantes que celles appliquées en droit national. Les groupes d'experts, filière et InterOPA ont produit leur contribution pour *aethina tumida*, loque américaine et tropilaelaps (catégorisés actuellement DS1 au niveau français et DE au niveau européen) et pour la nosémosé à *nosema apis* (en DS1) et le frelon asiatique (DS2) non catégorisés par l'Europe.



PAE 2020/2022 :

GDS France a coordonné les OVS dans le cadre de la mise en œuvre des programmes régionaux varroa et autres dangers sanitaires de l'abeille. Bilan : Augmentation du nombre de régions s'impliquant (9 régions désormais), forte dynamique de GDS France et des FRGDS pour conduire l'harmonisation des actions déployées, financement État/Europe fléchissant les OVS stabilisé sur 3 ans.

Perspective 2021 : mobilisation de toutes les régions et préparation du prochain programme qui engage sur 7 ans à compter du 01/01/2023.

compétences, apportant leurs expériences à la conduite nationale de la surveillance. GDS France est contributeur en transversalité sur les Groupes constitués et dans les instances décisionnelles de la PESA.

Perspective 2021 : veillez à ce que les OVS puissent exercer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des dispositions prévues par les groupes.

PESA :

GDS France est investie dans la réorganisation des groupes abeille de la Plateforme ESA, impulsée par la LSA et la nécessité de décrire la surveillance des maladies listées. Au sein des groupes constitués (Loques, dangers sanitaires exotiques, surveillance en toxicologie et cofacteurs, frelon asiatique, varroa et virus associés, Enquête Nationale de Mortalité Hivernale et OMAA), GDS France a mobilisé les acteurs FRGDS reconnus pour leurs

Modèle national de PSE régional :

GDS France a produit un modèle national de PSE apicole régional. Celui-ci a vocation à être applicable pour nos 13 régions.

Perspective 2021 : que le modèle de PSE régional puisse apporter aux régions concernées lors des renouvellements de PSE.

En 2021, appuyé par la commission apicole, son président œuvrera pour la mise en place de l'Union Française du Sanitaire Apicole. Cette Union, regroupant autour des OVS la commission apicole et la FNOSAD, portera les couleurs du sanitaire Français sur le territoire national et également au niveau de l'Union Européenne.



Aquaculture

2020 : Une année exceptionnelle au cours de laquelle les outils de gouvernance à même de nous débarrasser de la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) et de la Septicémie Hémorragique Virale (SHV) ont été pleinement activés !

Accroissement des zones reconnues en statut sanitaire de catégorie II (programme de surveillance SHV NHI)

Les statuts sanitaires des zones et compartiments piscicoles en catégorie II sont publiés sur le site du ministère de l'agriculture. Dès publication, les mesures pour qualifier les sites puis pour sécuriser les mouvements sont applicables en conformité avec l'arrêté ministériel PNES du 27/06/2018.

Cette publication fait suite :

- * À une demande par les OVS de reconnaissance de zone en CROPSAV* puis CNOPSAV* qui rendent un avis ;
- * À l'acceptation des déclarations de zones correspondantes (annexe II de la Décision 2009/177/CE) par le Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées animales et des aliments pour animaux (CPVADAAA) qui prend les décisions au niveau européen.

Sur 2020 :

- 12** établissements piscicoles sont inclus dans une zone dont le statut de catégorie II a été acquis dans l'année ;
- 2** CNOPSAV* se sont tenus sur les régions Centre-Val de Loire et Normandie ;
- 4** CROPSAV** se sont tenus complétant ceux déjà effectifs dans 5 régions.

Fort Accroissement des zones reconnues en statut sanitaire de catégorie I (Indemne SHV NHI).

Après réalisation du programme de surveillance, le statut sanitaire de catégorie I (indemne de SHV et NHI) est

acquis à l'acceptation des déclarations correspondantes (annexe IV de la Décision 2009/177/CE) par le CPVA-DAAA.

24 établissements piscicoles sont inclus dans une zone dont le statut de catégorie I a été acquis dans l'année contre 6 en moyenne pour les 5 années passées.

Contribution exceptionnelle des GDS à cette dynamique PNES.

4 commissions aquacoles regroupant pisciculteurs, experts représentants des GDS et partenaires sanitaires de la filière aquacole, ainsi que 10 groupes techniques pour accompagner la rédaction des annexes se sont tenus. La finalité étant que tout le territoire soit reconnu rapidement en statut sanitaire de catégorie II ou de catégorie I et à terme en totalité en statut sanitaire de catégorie I.

Perspective 2021

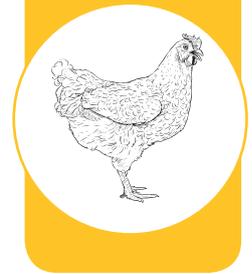
Conduire la poursuite du PNES et répondre à la profession qui exprime un besoin d'actions collectives contre l'Herpès virale de la Carpe et la Carp Edema Virus.



CNOPSAV* : Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire animale et végétale.

CROPSAV** : Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale.

Aviculture

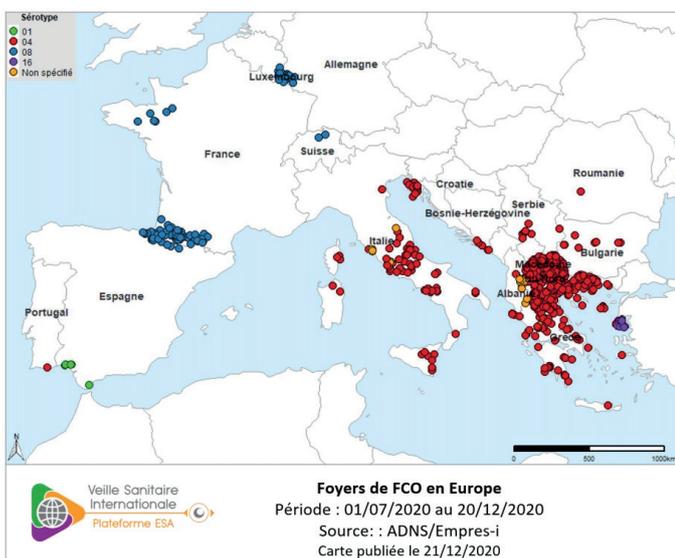


L'année 2020 a été fortement marquée par le retour de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

Après plusieurs pays du Nord de l'Europe, la France a détecté le 16 novembre 2020 un premier foyer d'IAHP de souche H5N8 en Haute-Corse. Le cas a été identifié dans une jardinerie suite à des mortalités anormales de volailles. Deux autres foyers en lien épidémiologique avec le premier ont été confirmés dans des animaleries situées dans les Yvelines et en Corse du Sud. Le même virus H5N8 étant en cause, les investigations ont conduit à l'identification d'une source commune de contamination chez un particulier du département du Nord ayant vendu des oies au négociant qui a approvisionné début novembre les animaleries de Corse et des Yvelines.

Suite à la découverte de ces foyers et face à la diffusion de la maladie en Europe (cf. carte ci-dessous), l'ensemble du territoire national métropolitain a été placé en niveau de risque « élevé » impliquant la mise en place d'un certain nombre de mesures de biosécurité pour les élevages français.

Malgré les mesures mises en place, un foyer a été détecté pour la première fois dans un élevage avicole de 6 000 canards dans les Landes le 08/12/20. En parallèle, des cas ont été confirmés sur la faune sauvage sur des espèces variées (oie bernarche en Loire Atlantique, cygnes en



Meurthe et Moselle par exemple). À la date du 1^{er} janvier 2021, 61 foyers avaient été confirmés dont 48 dans le département des Landes.

Face à cette situation, la stratégie de prévention de la maladie a été renforcée par l'État en permettant aux préfets d'ordonner des abattages préventifs ciblés autour des foyers confirmés.

L'évolution de la situation augurait déjà fin 2020 une diffusion rapide de la maladie début 2021.



Bovins

En 2020 GDS France et le Réseau des GDS, en dépit de cette situation sanitaire inédite, sont restés mobilisés et ont poursuivi les travaux pour gérer ou contribuer à gérer au mieux les dangers sanitaires qui touchent les bovins.



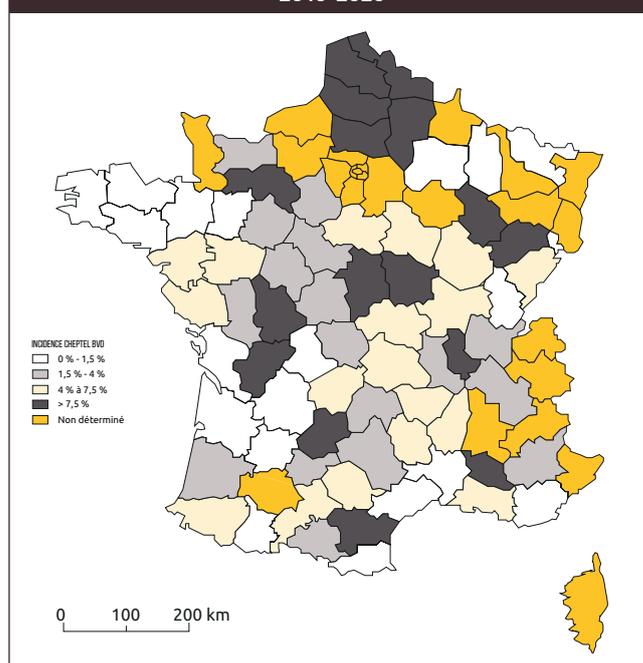
Diarrhée Virale Bovine : BVD

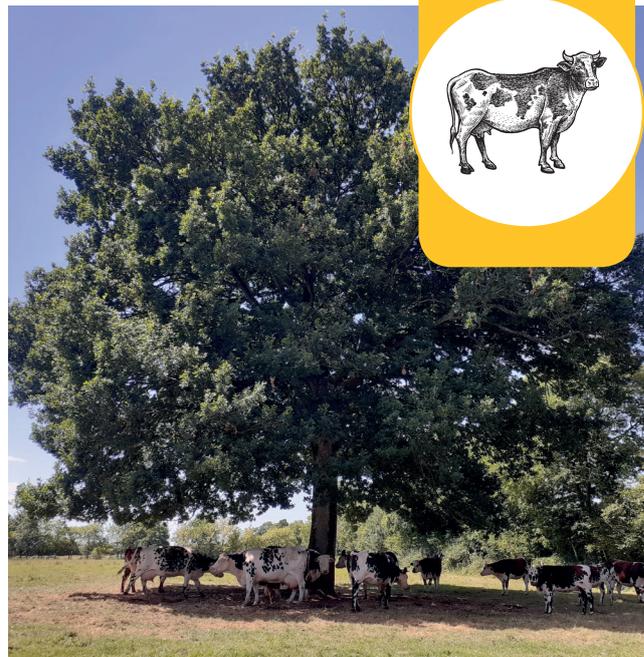
L'arrêté du 31 juillet 2019 fixant des mesures de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine a été la première étape du programme d'éradication de la maladie qui vise à surveiller les troupeaux et identifier les troupeaux infectés en vue de les assainir. Le bilan de la première campagne de prophylaxie est très positif : un très bon taux de dépistage des troupeaux, près de 80 %, signant un intérêt fort des éleveurs pour lutter contre cette maladie. Une proportion réduite de cheptels foyers a été identifiée soit 4,3 % des troupeaux.

Tuberculose bovine

Avec une répartition géographique similaire à 2019 (81 % des foyers en Nouvelle-Aquitaine, cf. carte à consulter sur le site de la plateforme ESA), l'année 2020 se démarque par une hausse passant de 92 à 104 foyers déclarés. Face à ce constat, des évolutions en matière de surveillance et de gestion de la tuberculose bovine ont été discutées lors du Copil Tuberculose, piloté par la DGAI le 15 juin 2020. Ces mesures ont été précisées dans la note de service DGAL/SDSPA/2020-654, avec comme objectif principal d'être plus efficace dans la surveillance en concentrant les efforts sur les cheptels situés en ZPR (Zone à Prophylaxie Renforcée). Sur ce sujet, de nombreux échanges ont eu lieu entre la DGAI et GDS France, en lien avec les référents Tuberculose du réseau des GDS. De même, un programme d'action d'envergure autour de la biosécurité a été poursuivi en 2020, piloté par GDS France avec une implication très forte du réseau des GDS (élaboration d'un guide de bonnes pratiques, grille d'auto-évaluation... Pour en savoir plus, consultez le site de GDS France).

PROPORTION DE FOYERS IDENTIFIÉS PARMI LES TROUPEAUX DÉPISTÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE SUR LA CAMPAGNE 2019-2020





© Floriane Boucher

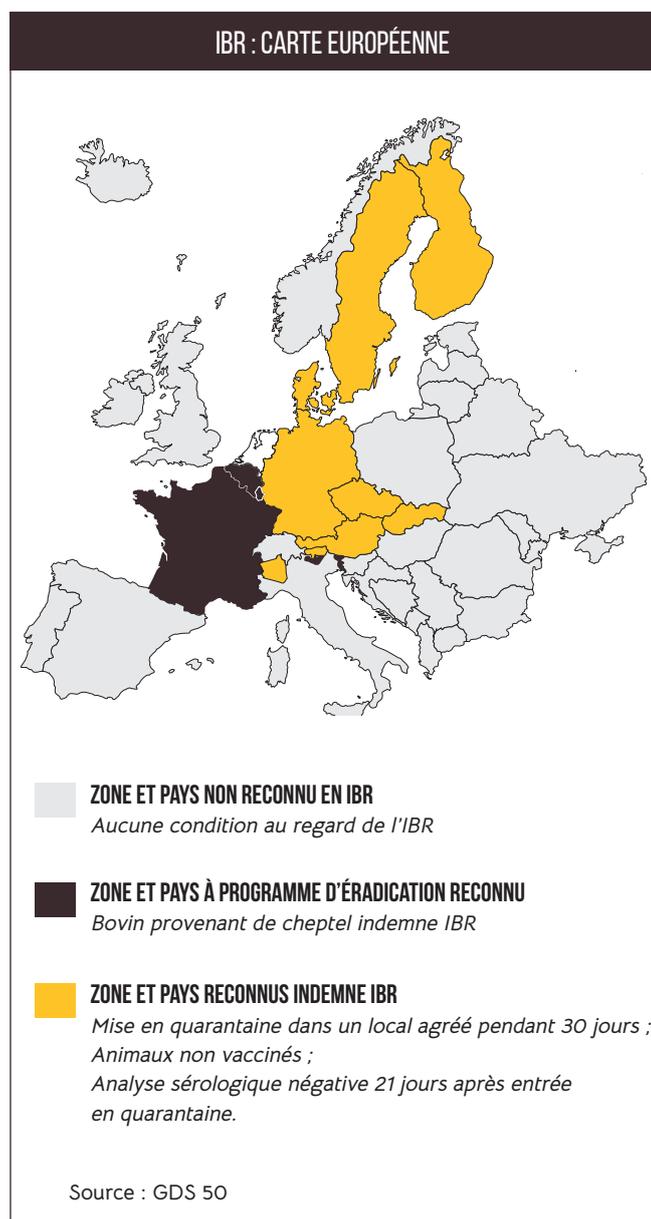
IBR

La publication du mardi 10 novembre 2020 de la Décision d'exécution (UE) 2020/1663 de la Commission du 6 novembre 2020, relative à la reconnaissance du programme français d'éradication de l'IBR est une vraie victoire pour le réseau des GDS !

Cette reconnaissance concrétise les investissements de tout le réseau des GDS, des gestionnaires de terrain jusqu'à la fédération européenne (FESASS) en passant par la fédération nationale.

La reconnaissance européenne a des effets immédiats pour les éleveurs :

- * La France peut solliciter des garanties additionnelles pour l'introduction d'animaux depuis les autres États membres pour mieux protéger nos cheptels ;
- * Ceci permet également d'alléger selon les destinations, les conditions sanitaires requises pour les animaux à destination des autres États membres.



PERSPECTIVES

Tuberculose bovine

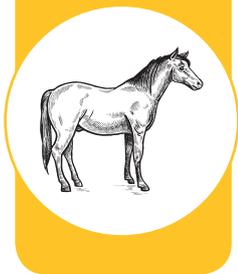
D'autres travaux visant une amélioration de la surveillance ont été lancés fin 2020 et se poursuivront en 2021. Il s'agit notamment d'un groupe de travail de la Plateforme ESA pour améliorer l'efficacité de la surveillance à l'abattoir et d'un projet d'étude des seuils des tests interféron (INF γ). Par ailleurs, des sessions de formation de formateurs à la biosécurité vis-à-vis de la tuberculose bovine, animées par les GDS/GTV de Nouvelle-Aquitaine sont d'ores et déjà prévues sur 2021. Elles permettront de déployer largement cette formation auprès des éleveurs des zones concernées.

Diarrhée Virale Bovine : BVD

Malgré la forte implication de l'ensemble du réseau et de la fédération nationale pour proposer des mesures de prévention accompagnant le dispositif de lutte, la DGAI a reporté sine die la publication de l'arrêté permettant d'intégrer les règles de gestion des mouvements en BVD. Il a été acté de déployer le plus largement possible les mesures de gestion aux mouvements de façon volontaire dans tout le réseau.

IBR

La prochaine grande étape est la reconnaissance du statut indemne de toute la France dans 6 à 7 ans, qui permettra alors des allègements encore plus conséquents que ceux présentés dans le paragraphe précédent.



Équins / Asins

Une nouvelle commission à GDS France



La filière équine a une organisation assez complexe du fait de sa diversité. En effet, elle est constituée de 4 sous-filières (Course, Sport-Loisir, Travail, Viande) et regroupe de nombreux acteurs individuels, des organismes socioprofessionnels, des organismes publics et d'autres structures dont les GDS font partie. En France on dénombre plus d'un million d'équidés, dont la majorité sont des chevaux de sport et courses et 36 000 élevages toutes sous-filières confondues.

Tous les GDS ne disposent pas d'une section équine, mais elle tend à s'ouvrir dans de plus en plus de GDS ou FRGDS. Ainsi en juin 2020, suite à une volonté nationale, la commission équine de GDS France est relancée et 11 régions y participent.

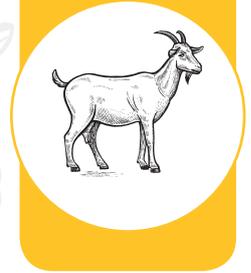
Les membres de la commission ont désigné comme président M. Léandre GEORGET, éleveur en Mayenne. Administrateur dans le GDS 53 depuis 25 ans, il participe

à la commission équine de la région depuis 15 ans et est actuellement le président de cette commission régionale. Éleveur de chevaux de courses de galop et d'obstacle, il est très engagé dans le sanitaire. Parmi les travaux qui seront menés, les sujets suivants ont été jugés prioritaires :

- * étude sur les sections équines au sein des GDS, recensement des actions ;
- * prise de contacts avec les différents organismes de la filière équine pour proposer d'éventuels partenariats ;
- * faciliter la mise en place de la mutuelle équarrissage à l'ensemble des GDS ;
- * sensibilisation et vulgarisation sur les activités des GDS auprès des partenaires et des détenteurs et réalisation de plaquettes sur certaines thématiques (identification, vaccination, parasitisme...) ;
- * biosécurité.

Caprins

Cap sur la biosécurité



La commission caprine de GDS France associe les éleveurs caprins et les experts représentants des GDS au niveau régional, et également les autres partenaires du sanitaire de la filière caprine dans une démarche collaborative. Dans le contexte de la future mise en application de la Loi de Santé Animale (LSA) en avril 2021 qui souligne l'importance de la mise en place des mesures de biosécurité, des outils ont été élaborés en 2020 dans le cadre de la commission caprine de GDS France :

- * un livret « complet » sur la biosécurité caprine, présentant l'ensemble des mesures et recommandations ;
- * une plaquette plus courte, reprenant l'essentiel des messages pour une première sensibilisation des éleveurs sur ce sujet ;

- * une grille d'auto-évaluation permettant d'aider l'éleveur à évaluer son niveau de biosécurité, et de proposer des mesures concrètes adaptées aux points forts et aux points faibles identifiés.

En lien fort avec le thème de la Biosécurité, les travaux de la commission caprine de GDS France ont également porté sur la conception d'un guide des introductions afin d'éviter la diffusion des maladies par introduction d'animaux et d'éviter un impact clinique sur les animaux introduits. Dans ce cadre, il a été proposé d'élaborer un protocole avec deux composantes :

- * une auto-évaluation de l'élevage dans lequel le ou les animaux vont être introduits :
Pour connaître la motivation de l'éleveur et comprendre le contexte (besoins en effectifs supplémentaires, calendrier prévisionnel). Dans ce cadre, il est pertinent de conduire une analyse technico-économique pour évaluer le rapport coût/bénéfice de l'achat ou du prêt (le cas échéant : proposer des alternatives) ;

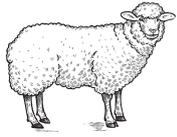
Pour connaître sa situation vis-à-vis des principales maladies.

- * un protocole d'analyses pour les animaux introduits en fonction du sexe et de l'âge.

Deux types de recommandations pourront être émises dans les livrables attendus courant 2021 :

- * des recommandations générales sur les bonnes pratiques d'introduction ;
- * des recommandations particulières vis-à-vis de certaines maladies.





Ovins



La Commission ovine s'est réunie deux fois en 2020. Après la Sngtv en 2019, La Coopération Agricole a rejoint la commission en tant que membre invité en 2020. L'ensemble des acteurs impliqués dans la santé des ovins participe dorénavant aux commissions. À retenir parmi les sujets traités cette année : la gale ovine, *Wohlfahrtia magnifica*, l'Epididymite contagieuse du bélier, la Loi de Santé Animale et la Biosécurité en élevage ovin.

Gale ovine

À la suite des évolutions réglementaires voulues par l'État, le projet d'arrêté ministériel définissant le programme de gestion de la gale ovine ne pourra pas voir le jour. Cependant, le programme qui sera finalisé en 2021 sera mis en place dans le cadre d'une démarche volontaire. L'objectif étant d'avoir une approche harmonisée et collective de la gestion de cette maladie dans l'attente de faire reconnaître un programme collectif.

Wohlfahrtia magnifica

L'infestation par *Wohlfahrtia magnifica* (wm) reste importante dans la zone limousine et continue de se propager au-delà. La fiche de sensibilisation des acteurs réalisée dans le cadre de la commission ovine de GDS France est parue en avril 2020. Les mesures de prévention sont les plus importantes à mettre en place du fait de l'absence de lutte possible dans l'environnement et des conséquences désastreuses en cas d'infestation. Une fiche d'information plus détaillée destinée aux GDS et aux vétérinaires sera réalisée conjointement avec la Sngtv en 2021.

Épididymite contagieuse du bélier (ECB)

L'ECB est une problématique majeure pour le département des Pyrénées-Atlantiques qui a mis en place une démarche d'éradication volontaire il y a plusieurs années. La fin de la prophylaxie vaccinale il y a trois ans rend nécessaire l'imposition de prophylaxie sanitaire portée par le GDS 64 afin de l'éradiquer d'autant qu'il ne reste plus que quelques dizaines d'élevages refusant les mesures volontaires. Le refus d'une telle mesure par l'État aura

pour conséquence un retour en arrière inéluctable réduisant à néant tous les efforts consentis par les éleveurs du département.

Biosécurité en élevage ovin : grille auto diagnostique et début des travaux pour une plaquette et un guide de bonnes pratiques

À la suite des travaux initiés pour les élevages caprins, la commission ovine a réalisé en des temps record la grille d'auto diagnostique de biosécurité pour les éleveurs ovins à utiliser dans le cadre du plan de relance national. Cela constitue la première étape de la démarche biosécurité. La plaquette de sensibilisation et le guide des bonnes pratiques seront finalisés début 2021. Cette thématique sera prioritaire pour 2021 et 2022.

Demande de reconnaissance du statut officiellement indemne de brucellose des petits ruminants pour les Pyrénées-Atlantiques

Les Pyrénées-Atlantiques est le dernier département métropolitain à ne pas avoir de statut officiellement indemne de brucellose des petits ruminants bien qu'il soit indemne de cas depuis 2002. En effet, le département avait mis en place une vaccination contre l'Epididymite contagieuse du bélier jusqu'en 2017. L'ensemble des conditions sanitaires et réglementaires était réuni en 2020 pour faire la demande de reconnaissance auprès de l'Europe. La demande, coordonnée par GDS France, a été réalisée avec plusieurs partenaires : DGAI, Anses, Races de France, GDS et DDPP du département, SRAI et FRGDS de Nouvelle-Aquitaine. La demande a reçu un avis favorable fin 2020. La réponse officielle est attendue pour début 2021.





Porcins

La commission porcine de GDS France réunie en juin 2020 a traité de biosécurité, de Fièvre porcine africaine (FPA), de la montée en compétence du réseau, de l'organisation du suivi des dossiers porcins, du réseau de surveillance des virus Influenza porcins (Résavip), de la LSA et du rapprochement avec les organisations professionnelles agricoles de la filière porcine.

Un investissement important en matière de biosécurité

Depuis 2019, le réseau des GDS a formé plus de 10% des référents biosécurité en élevages de suidés. Dans certaines régions, les GDS ont réalisé la très grande majorité ou la totalité des formations. Le public des éleveurs formés était très hétérogène ce qui a pu rendre l'exercice difficile.

Au-delà de ces formations, le réseau se renforce sur les dossiers sanitaires porcins. Ainsi une formation à l'usage de l'audit sanitaire de biosécurité destinée aux GDS a été mis en place avec l'Ifip.

Enfin, GDS France s'est associée à l'audit biosécurité mis en place par l'Ansp car il constitue une première étape adaptée à la situation de beaucoup d'élevages.

Parallèlement GDS France a participé au GABP (groupe d'action biosécurité de la fièvre porcine africaine animé par l'État qui a poursuivi son activité en 2020. Le Ministre de l'Agriculture a participé à la dernière réunion de l'année. Il a insisté sur l'importance des mesures de biosécurité au sein de la filière et sur le renforcement des moyens alloués grâce au plan de relance. GDS France a mis en avant sa démarche et celle de son réseau qui est d'accompagner tous les types d'éleveurs et en particulier les éleveurs porcins indépendants : petits faiseurs, plein air, éleveurs de sangliers... En effet, la biosécurité doit être appliquée dans tous les élevages car c'est la seule garantie de limiter le risque d'introduction de la maladie au sein de la filière.

Une organisation du suivi des dossiers sanitaires porcins en cours de rénovation

Afin d'améliorer le suivi des dossiers sanitaires porcins, la commission porcine a proposé une organisation



basée sur des référents locaux articulés autour des référents régionaux. Cette organisation vise à mutualiser les compétences du fait de la diversité de l'implication des GDS. Elle sera proposée au réseau en 2021.

Fièvre porcine africaine : contenue par la France et maîtrisée par la Belgique

Un peu plus de deux ans après avoir détecté son premier cas de FPA dans la faune sauvage, la Belgique a recouvré son statut indemne, soit un an environ après le dernier cas détecté. Les mesures de gestion mises en place par les Belges ont donc permis d'éradiquer la maladie. Celles mises en place par l'État français et les acteurs de la filière porcine et cynégétiques ont permis d'éviter la propagation à la France. Il s'agit là d'un succès notable où sous l'égide de l'État tous les acteurs ont pris leur place.

Résavip: une activité soutenue

Le réseau national de surveillance des virus influenza porcins a connu en 2020 une augmentation importante des prélèvements. De plus, il a permis de mettre en évidence une évolution dans la répartition des souches détectées. Le lignage H1av N2 est majoritaire alors que jusqu'en 2019 c'était le lignage H1av N1. Enfin, un nouveau virus réassortant a été détecté dans le Nord : H1pdmN2. Ces observations ainsi que la situation sanitaire liée au Covid 19 démontre une nouvelle fois l'importance d'un tel réseau tant pour la santé des porcs que pour celle de l'Homme.

Mettre à disposition et faire évoluer les outils au service du réseau des GDS

Au-delà des compétences apportées par chacun des membres du réseau des GDS : ingénieurs, techniciens, vétérinaires, épidémiologistes, scientifiques, techniciens de laboratoire, experts internationaux, administratifs, informaticiens, communicants ; l'action sanitaire, pour s'exercer dans les meilleures conditions a besoin d'outils, de méthodes. Convaincu de cette nécessité, GDS France met à disposition de son réseau des outils et méthodes destinés à appuyer leurs actions de façon à être capables d'évoluer en accord avec les besoins du terrain. Outils en biosécurité, accréditation, fonds mutualisés, AFSE, système d'information, formations, études et recherches : autant de services et de moyens d'actions dont l'activité est restée très dense en 2020.



Biosécurité

Pour les ruminants : des outils au service des éleveurs

La biosécurité constitue l'un des outils clés de prévention à la disposition des éleveurs, des opérateurs et des autres acteurs travaillant avec les animaux en vue d'empêcher/limiter l'introduction, le développement et la propagation des maladies animales transmissibles dans une population animale. Ces mesures doivent être adaptées à la réalité de l'élevage, au contexte épidémiologique local, au type de production et proportionnées au risque.

La situation sanitaire que nous vivons actuellement, l'application de mesures de biosécurité renforcées en filière avicole et porcine (mises en place pour prévenir et limiter des maladies graves) ainsi que l'entrée en application de la Loi de Santé Animale (LSA) ont mis en exergue le besoin d'accompagner les éleveurs de ruminants vers une transition de biosécurité pragmatique et efficiente. Au-delà de ces enjeux, la biosécurité permet surtout et en premier lieu de diminuer ou empêcher les problématiques sanitaires du quotidien de l'éleveur : problèmes digestifs, respiratoires, mammites...

De plus, au sein du volet agricole du plan de relance il y a une mesure 'Pacte biosécurité – bien-être animal' dotée d'un montant global toutes filières de 100 millions d'euros sur 3 ans (2021-2023) pour accompagner des investissements matériels et/ou immatériels relatifs à la biosécurité et/ou au bien-être animal. Pour les ruminants, la réalisation d'un auto-diagnostic biosécurité constitue un critère de priorisation des dossiers.

Enfin, il s'agit d'une thématique majeure qui concerne l'ensemble des filières animales et a une place importante dans le concept « Une Seule Santé », où des problèmes sanitaires d'élevage peuvent impacter la santé humaine ou l'environnement et inversement.

Du fait de ce contexte, le réseau des GDS est fortement impliqué sur cette thématique depuis longtemps mais il a structuré et harmonisé son approche en 2020. De nombreux outils ont été développés, via le groupe de travail « Biosécurité bovine » constitué en juin 2020, les commissions caprines et ovines de GDS France, et le groupe de travail portant spécifiquement sur la biosécurité vis-à-vis de la tuberculose bovine :

- * un guide de bonnes pratiques pour se protéger de la Tuberculose bovine ;
- * un guide de bonnes pratiques sur la biosécurité caprine, présentant l'ensemble des mesures et recommandations ;

- * une plaquette de sensibilisation de 4 pages, reprenant l'essentiel des messages pour une première sensibilisation des éleveurs caprins sur ce sujet ;
- * des grilles d'auto-évaluation pour chacune des trois espèces afin d'aider l'éleveur à évaluer son niveau de biosécurité, et de proposer des mesures concrètes adaptées aux points forts et aux points faibles identifiés ;
- * une formation de formateurs « Biosécurité Tuberculose ».

D'autres outils sont en cours de développement :

- * une plaquette de sensibilisation de 4 pages, reprenant l'essentiel des messages pour une première sensibilisation des éleveurs ovins sur ce sujet ;
- * un guide de bonnes pratiques sur la biosécurité ovine présentant l'ensemble des mesures et recommandations ;
- * un guide de bonnes pratiques élargi à la prévention de l'ensemble des maladies bovines ;
- * une formation « biosécurité en élevages bovins » dématérialisée prévue pour juillet 2021.

Focus sur cette formation dématérialisée :

Cette formation se présentera sous forme de 6 modules de 30 minutes, contenant une partie cours suivi d'un quiz et d'une vidéo témoignage d'éleveur. Elle sera gratuite et ouverte à tous (éleveurs, techniciens, vétérinaires...). Le contenu de cette formation est travaillé par le GT biosécurité bovine de GDS France constitué par des membres du réseau des GDS, avec l'appui de la SNGTV et de la DGAL.

FMSE : Une nouvelle équipe GDS à la section ruminants

La section ruminants du Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental (FMSE) a pour objectif de compenser les risques pertes économiques consécutives aux maladies animales les plus impactantes et aux mesures de lutte mises en œuvre contre ces maladies.

Cette section est présidée par GDS France avec une forte implication des GDS.

En 2020 différents programmes ont été mis en œuvre :

- * les programmes tuberculose, brucellose et leucose qui indemnisent les coûts d'immobilisation des animaux ;
- * le programme fièvre charbonneuse 2019 qui indemnise les coûts d'immobilisation des animaux et les pertes animales ;

* le programme botulisme qui indemnise les pertes animales.

Suite à l'Assemblée Générale de septembre 2020, la composition de la section Ruminants a été renouvelée. Christophe moulin est élu en tant que président de section et est accompagné de l'équipe suivante :

TITULAIRES :	SUPLÉANTS :
Christophe Moulin	Bernard Lacombe
Stéphane Jeanne	Rémy Guillot
Pascal Martens	Yvan Burel
Hervé Marie	Florence Sezeur
Valéry Lecerf	Jean-Claude Béchu

Accréditations 2021

Gestion des délégations : un nouveau cycle commence...

L'année 2020 a été marquée et perturbée par deux événements majeurs : la coupure du logiciel SIGAL (cf. p.23) et la gestion de la crise COVID. L'analyse de risque nationale menée par GDS France a permis toutefois de poursuivre l'accréditation COFRAC dans ce contexte inédit. GDS France s'est ensuite consacrée à l'adaptation des outils de gestion (mise à disposition de connexions VPN nomades SIGAL supplémentaires et mise en place avec la DGAL d'une solution alternative pour l'édition des ASDA) puis à la gestion des anomalies administratives de fin de campagne. Les Responsables qualité et techniques ont été au cœur de la gestion de cette crise avec 4 réunions organisées sur la seconde moitié du mois de mars. *In fine*, la réalisation des opérations de prophylaxie a été globalement peu impactée notamment grâce à la continuité du travail organisé par les GDS, coordonné par les FRGDS, et à l'implication des opérateurs d'inspection pour l'édition des ASDA et la réalisation des rapports d'inspection.

Après une année 2020 très perturbée et des audits

internes réalisés à distance, les FRGDS ont réussi leur évaluation de renouvellement bouclant ainsi le premier cycle d'accréditation COFRAC. Avec 12 écarts et 35 points à surveiller rapportés sur les 13 régions accréditées, nous félicitons les 13 régions pour ces résultats très satisfaisants. Le réseau entame un nouveau cycle de 5 ans d'accréditation, déjà prometteur en nouveaux projets avec :

- * le logiciel OBSERVATIONS actuellement en test sur la campagne 2020/2021 cf. p.23 ;
- * les travaux sont en cours avec la DGAL pour la rédaction de guides pour la gestion de certains contrôles officiels : contrôles aux mouvements, prophylaxies porcines et petits ruminants.

En 2020 sur les Délégations :

- 3 réunions du Comité de suivi de l'accréditation (COSA)
- 2 réunions des Responsables techniques (hors réunions COVID)
- 1 réunion des Responsables Qualité
- 3 réunions des Responsables Systèmes d'information
- 3 réunions des Directeurs Opérationnels
- 4 réunions avec les référents « Gestion des mouvements »
- 3 réunions avec les référents « Prophylaxies petits ruminants »
- 1 réunion avec les référents « Prophylaxie porcine »

Fonds de mutualisation des GDS (FMGDS)

Le FMGDS est une association loi 1901 qui a pour mission de gérer un fonds national de mutualisation constitué depuis 2010. À ce titre, il intervient :

- * via des programmes nationaux, alimentés par une partie du fonds gérée nationalement et versée aux GDS en fonction de leurs demandes validées en Conseil d'Administration ;
- * via un droit de tirage constitué d'une partie du fonds gérée localement par les GDS et utilisable pour des actions locales.

Programmes nationaux

Actuellement le FMGDS intervient sur 2 programmes nationaux :

* indemnisation des élevages touchés par la besnoitiose

Le programme besnoitiose débuté en 2017 apporte une aide pour l'élimination de bovins positifs à la besnoitiose. Il a été prolongé pour 3 années supplémentaires soit jusqu'à fin 2022. Au vu de l'analyse de la première période du programme des modifications ont été apportées. Les nouveautés sont la possibilité de prise en charge dans les élevages voisins de foyer et une aide au dépistage des bovins de plus de 6 mois. Parallèlement, l'indemnisation des analyses avant sortie a été supprimée.

En 2020, 143 élevages ont bénéficié de l'aide FMGDS pour 1288 bovins éliminés. Le montant de l'aide FMGDS alloué à ce programme pour 2020 s'élève à 141 996 euros.

▶ participation à la lutte contre *Wohlfahrtia magnifica*

En 2020, pour sa 2^e année, ce programme a indemnisé les éleveurs ayant mis en place des traitements de lutte sur la saison à risque 2019. Contrairement à la 1^{re} année, le montant de l'aide correspondait à un pourcentage de la facture.

Compte tenu de certaines particularités liées aux conditions météorologiques (pouvant impacter le délai d'application des produits), aux différentes conduites d'élevage et aux difficultés qui ont pu être rencontrées notamment en matière de délai de

tonte, certains éleveurs ont bénéficié d'une indemnité partielle.

Ainsi en 2020, 229 éleveurs d'ovins et 54 éleveurs de bovins ont bénéficié de cette aide et le montant total des aides s'élève à 150 883 euros.

Le droit de tirage

Lors du CA du FMGDS du 3 juillet 2019 il a été validé que les droits de tirage non encore validés en CA doivent être déposés sur un fonds dédié appartenant aux GDS. Dès lors, ces droits de tirage pouvaient être utilisés par les GDS conformément aux statuts du FMGDS dont ils sont adhérents sans validation préalable.

En 2020, 14 GDS ont déclaré avoir utilisé une partie de leur droit de tirage, pour la mise en place d'actions collectives dans leur département, pour un montant total de 526 859 euros. La majorité de ces droits de tirage (90 %) concernent des actions pour la BVD.

Les événements 2020 :

➔ **CA du 23 janvier** : discussions sur la stratégie de gestion des fonds du FMGDS et propositions de modification de l'administration du fonds ;

➔ **CA de juin/juillet** : modification des statuts pour réorganiser l'administration du fonds ;

➔ **AGO du 9 septembre** : validation des comptes 2019 ;

➔ **AGE du 9 septembre** : modification des statuts pour mise en place d'un Conseil d'Administration ;

➔ **CA du 25 novembre** :

élection d'un nouveau bureau
 Président : Stéphane JEANNE
 1^{er} Vice-président : Christophe MOULIN
 2^e Vice-Président : Sylvain FRAYSSE
 Trésorier : Pascal MOINARD
 Secrétaire : Gilles CANTENEUR
 Membre : Franck DAUBIN
 Membre : Thierry FETIVEAU
 Membre : Rémy GUILLOT
 Directeur : Etienne GAVART

➔ **CA du 22 décembre** : discussions sur la gestion des fonds.

Les actions de l'AFSE en 2020

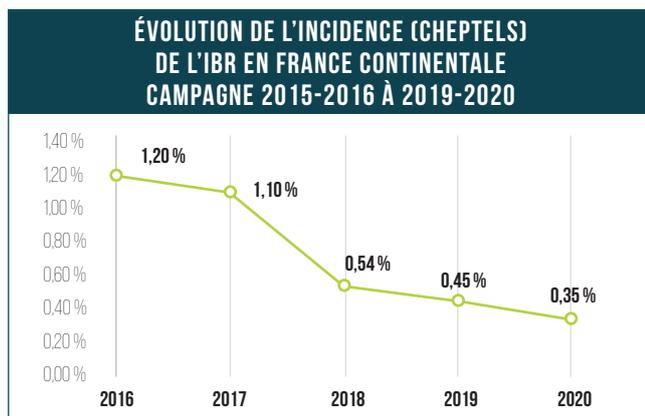
Le Pôle technique animal de l'AFSE a deux grandes missions :

- * le suivi de programmes déjà mis en œuvre comme c'est le cas aujourd'hui pour l'IBR et le varron ;
- * une activité de « bureau d'études », permettant d'évaluer ou d'élaborer un programme à la demande de tout organisme professionnel.

Suivi des programmes IBR et varron

IBR : l'évolution est toujours favorable avec, en fin de campagne 2019/2020, une nouvelle diminution de la prévalence (passage de 3.2 % à 2,5 %) et de l'incidence (passage de 0.45 % à 0.35 %).

L'année 2020 a été marquée par l'obtention de la reconnaissance européenne du programme national. Cette reconnaissance implique un objectif d'éradication à horizon 2027, avec en perspective la reconnaissance de zone indemne pour le territoire et des allègements importants en termes de surveillance. Des travaux ont été engagés avec les référents IBR du réseau des GDS, en lien avec les différents acteurs réunis au sein du Comité de suivi technique de l'AFSE¹, pour travailler sur les évolutions nécessaires à apporter au programme pour atteindre cet objectif. Évolutions qui devront être déclinées de manière opérationnelle, en lien avec l'administration, pour une application à partir de la campagne 2021/2022.



Varron : la France a acquis à ce jour le statut « indemne ». Aussi, afin de maintenir la vigilance et de prévenir tout risque de réinfestation, qui pourrait remettre en cause les efforts consentis, GDS France a confié à l'AFSE l'animation d'un groupe de travail visant à renforcer l'efficacité de la surveillance ciblée. Ce groupe de travail a finalisé ses travaux en 2020 et présenté ses propositions à la Commission politique sanitaire collective de GDS France en septembre, puis au Comité de suivi

technique de l'AFSE, en octobre 2020. L'accueil a été favorable mais la mise en application est maintenant en attente des décisions qui seront prises par l'État français dans le cadre de l'application de la Loi de Santé Animale, le varron n'étant pas catégorisé au niveau européen.

Bureau d'études

Deux dossiers principaux ont été traités en 2020 :

Paratuberculose bovine : sollicitée en 2019 par GDS France pour actualiser le protocole national d'assainissement en élevage, l'AFSE a mené ses travaux sur 2020 et a comme prévu remis un rapport intermédiaire visant à valider les orientations retenues par le groupe, notamment :

- * de considérer qu'il s'agit davantage d'un plan de maîtrise que d'un plan d'assainissement ;
- * de disposer d'un outil de surveillance de troupeau permettant d'évaluer la situation sanitaire en matière de paratuberculose ; le plan de maîtrise pourrait être proposé aux éleveurs en fonction du résultat ;
- * de construire ce plan de maîtrise comme une boîte à outils, pour un plan adapté aux objectifs des éleveurs.

Ce rapport intermédiaire a reçu un avis favorable du Comité consultatif² de l'AFSE et de la Commission politique sanitaire collective de GDS France. Les travaux se poursuivent donc sur 2021 selon les orientations proposées. Ils vont être complétés par un second volet portant sur la mise à jour du référentiel de garantie en matière de paratuberculose, avec deux niveaux de garantie, après la décision du CA de GDS France de décembre 2020.

CAEV : un groupe d'experts a été constitué début 2020 pour répondre à la demande de GDS France en matière d'actualisation du référentiel. Les travaux menés sur 2020 ont permis au groupe de proposer début 2021 plusieurs scénarios pour des niveaux de garantie différents, associés à des mesures complémentaires de biosécurité et à une procédure de gestion des résultats non négatifs. Ces travaux ainsi que l'avis du Comité consultatif de l'AFSE ont été mis à disposition de GDS France qui devra se positionner sur l'un des scénarios. Le groupe va par ailleurs poursuivre ses travaux, cette fois pour produire des recommandations de gestion dans les troupeaux en assainissement.

¹ CST IBR/varron : GDS France, représentants de GDS, SNGTV, ADILVA, CNIEL, DGAI, représentant des DD(cs)PP

² Comité consultatif : SNGTV, GDS France, SNGTV, ADILVA, CNIEL, Races de France, FFCB, CNE, Interprofession de la filière concernée (+ DGAI selon dossier)

Les services informatiques rendus au Réseau

Le premier semestre 2020, avec la COVID-19 et le confinement, a fortement mobilisé le service informatique de GDS France. Le deuxième semestre a vu l'arrivée d'un nouveau chef de projets pour renforcer le service informatique, en particulier sur la plateforme sanitaire des GDS. Enfin, le nouveau Bureau de GDS France a désigné à l'automne, Etienne FAUVET comme administrateur référent sur les sujets informatiques.

Office 365

* SHAREPOINT

Un nouvel intranet, plus moderne, a été mis en production fin juin 2020.

* TEAMS

Depuis mars 2020, le réseau a commencé à utiliser massivement Teams pour un grand nombre de ses réunions. Et depuis décembre 2020, l'option d'ajout de l'audioconférence pour suivre par téléphone les réunions Teams est disponible pour les GDS/FRGDS qui le souhaitent.

QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

1 241

comptes office dont

179

créés sur 2020.

455

groupes Sharepoint/ Teams dont 90 groupes Sharepoint et 181 groupes Teams créés sur 2020.

2,6 TO

de données stockées dans les messageries.

RESYTAL

Il y a eu sur 2020 peu d'évolutions/corrections, la DGAL préférant avancer sur les nouveaux développements plutôt que sur la correction des anomalies existantes. Un nouveau module a été ainsi mis en place pour un test : Observations.

Observations

L'application Observations a été mise en service pour la campagne de prophylaxie bovine 2020-2021. GDS France a assuré l'information du réseau au fur et à

mesure des informations que la DGAL nous a communiquées. Cette application doit permettre aux vétérinaires d'enregistrer les résultats des intradermotuberculinations et de transmettre à SIGAL des informations sous la forme de descripteurs tuberculose, date d'intervention et INPAS pour les bovins positifs ou douteux.

Pour l'instant, l'application semble peu utilisée, suite aux différentes anomalies remontées à la fois par les GDS et les vétérinaires. Elle est non obligatoire pour la présente campagne mais pourrait être rendue obligatoire pour les suivantes.

SIGAL

Du 21 février au 23 mars, SIGAL a connu de forts dysfonctionnements allant jusqu'à une coupure totale empêchant notamment l'édition des DAP, des ASDA.

Une cellule de crise a été mise en place à la fois côté DGAL et côté GDS France pour suivre les corrections, déterminer des solutions de contournement et une communication commune pour les GDS mais également pour les différents acteurs impactés (DD (cs)PP, laboratoires, opérateurs commerciaux).

Plateforme sanitaire des GDS

Sur l'année 2020, le projet majeur de la plateforme a été la montée de version des composants techniques obsolètes (bases de données, serveurs) couplé à des travaux de fiabilisation du flux IPG, indispensables à l'arrivée de nouveaux modules.

Perspectives 2021

L'année 2021 est tournée vers une montée en puissance de la plateforme et de ses projets.

En prévision :

- * finalisation de la BVD ;
- * poursuite de la fiabilisation de la plateforme ;
- * préparation de la dématérialisation sanitaire.

La formation : un outil au service des GDS

Les formations réalisées par ReseauGDS.com sont avant tout un outil d'accompagnement des GDS dans la mise en œuvre de leurs actions, s'adressant à la fois aux administrateurs des GDS et aux salariés.

Axe stratégique du contrat d'objectifs, la formation a été l'objet d'un échange avec les directeurs à l'occasion du Congrès de GDS France de Rodez en septembre 2020.

Cet échange ainsi que le contexte particulier de 2020 ont conduit ReseauGDS.com à réfléchir à de nouvelles modalités de formations, et à l'amélioration du dispositif, afin de mieux répondre aux besoins.

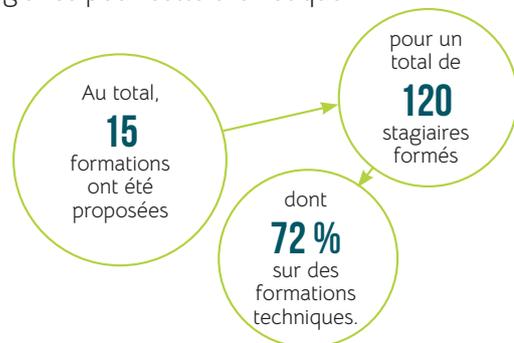
Malgré les contraintes sanitaires, les formations planifiées ont pour la plupart pu être maintenues en les adaptant à distance. À titre d'exemple, les formations à l'audit interne IBR, IBR Niveaux 1 et 2 ou encore la formation BVD – Module 1, initialement prévues en présentiel, ont été transformées en session à distance. Cela a été l'occasion de tester de nouvelles méthodes et techniques pédagogiques, et d'envisager plus facilement cette modalité de formations, organisées en séquences plus courtes, plus économiques et moins perturbantes pour l'organisation du travail, ce qui rejoint d'ailleurs une demande des directeurs du Réseau.

Concernant les administrateurs, deux cycles de formation montés avec l'IFOCAP (Institut de formation des cadres paysans) se sont achevés sur l'année 2020 : l'un destiné aux responsables de GDS et FRGDS, l'autre aux administrateurs nationaux. La formation destinée de manière plus large aux administrateurs de GDS récemment arrivés, vise à faire un tour d'horizon sur les fondamentaux des GDS, l'organisation et les fonctions des différents maillons du réseau, leur place dans leur environnement politique et technique, tant au niveau local, national ou européen... Cette formation n'a pas pu être mise en place en 2020 mais devrait être programmée en 2021.

Sur le plan des formations destinées aux salariés, de nouveaux modules sont venus enrichir le catalogue :

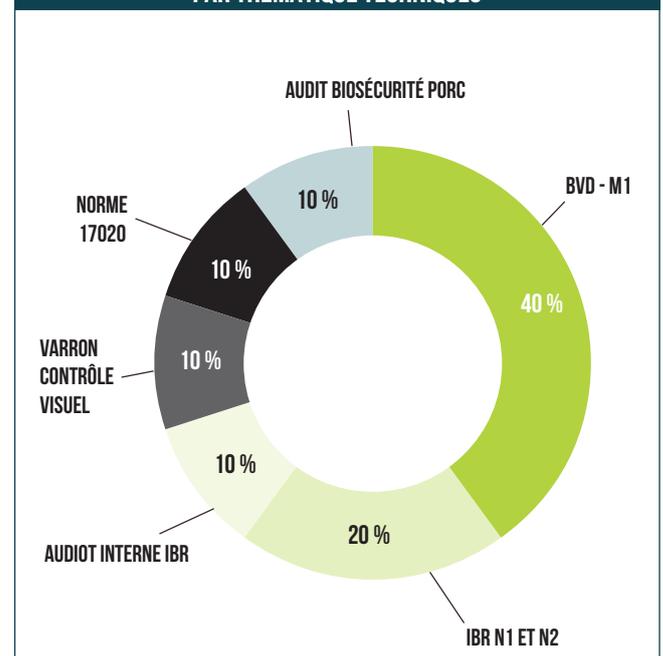
- * La BVD – module 1 (la maladie) qui a permis de former une quarantaine de personnes sur quatre sessions, dont trois ont été adaptées à un format à distance ;
- * Une formation à l'audit biosécurité porc, qui s'est tenue en Haute-Vienne, avec une partie en élevage ; initiée dans le cadre d'un partenariat avec l'IFIP, elle a vocation à contribuer à la montée en compétences du réseau dans le domaine de la filière porcine ;
- * Une formation « gestion de projet », reconduite sur 2021 ;
- * Une formation « gestion des incivilités », qui n'a pas pu être maintenue mais sera reconduite en 2021.

Ces deux dernières formations resteront sur un format présentiel. En effet, le format à distance, qui a dû être appliqué à la formation « gestion de projet » du fait du contexte sanitaire, n'est pas apparu le plus adapté aux stagiaires pour cette thématique.



Les actions de formation vont se poursuivre. De nouveaux modules conçus en 2020 ou en cours de conception vont pouvoir être proposés sur 2021, axés sur le cœur de métier des GDS (accueil des nouveaux salariés, besnoitiose, BVD – module « gestion », ...). Les formations IBR niveau 1 et 2 devront également être adaptées pour accompagner les évolutions liées à l'application de la LSA.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SALARIÉS DE GDS PAR THÉMATIQUE TECHNIQUES



La Section Études et Recherche : Innovation sanitaire à tous les étages

La Section Études et Recherche de GDS France assure le financement de programmes d'études ou de Recherche sur la santé animale (maladies, pathologies, génétique, économie, environnement, hygiène...). Après avis de la Commission Études et Recherche, le financement des projets est validé par le conseil d'administration de GDS France.

Bilan financier

Avec 1,06 millions € de dotation au début de l'exercice 2020, c'est 878 302 € qui ont été utilisés pour des projets validés par GDS France. Les recettes affectées à la section s'élèvent à 871 110 € composées à 94 % de cotisations.

Les activités de référence analytique professionnelle s'effectuent dans le cadre d'un partenariat avec l'ANSES depuis 7 ans. Il s'agit d'apporter à l'ensemble des acteurs du sanitaire, les outils analytiques adaptés aux enjeux sanitaires et aux conséquences économiques auxquelles les élevages bovins, ovins et caprins sont confrontés. La validation des outils voire l'évaluation des laboratoires de première intention sont opérées par le site de Niort pour l'IBR, la BVD et la paratuberculose ainsi que par le site de Maisons-Alfort pour la Besnoitiose, le Visna et le Caëv.

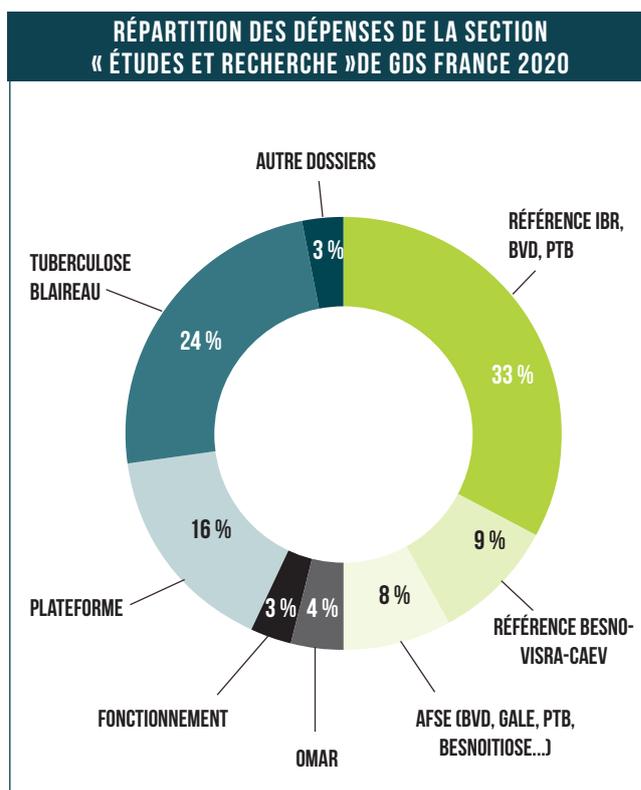
Les faits marquants de l'année sont :

- * Le transfert des activités du Laboratoire National de Contrôle des Reproducteurs vers le Laboratoire de Santé Animale de l'Anses avec le maintien de l'activité Western Blot (outil de confirmation en Besnoitiose) ;
- * La forte activité du laboratoire de référence en BVD avec la validation de 10 outils analytiques et l'évaluation de 70 laboratoires en soutien au déploiement du programme d'éradication ;
- * Une étude d'envergure portant sur l'évaluation des outils de mélange de sérums par le laboratoire national de référence IBR qui a permis à GDS France et à l'État de négocier avec la Commission européenne, la reconnaissance du programme de lutte et l'intégration des analyses de mélange dans la LSA pour une économie de 200 millions €.

Le projet de lutte contre les myases ovines a permis de disposer d'un outil de diagnose du parasite disponible au sein du réseau, de déposer un brevet sur la formulation d'un stick pour éloigner la mouche et d'obtenir

des financements complémentaires de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'AFSE accompagne GDS France par son expertise (cf. page 22). Elle a en 2020 fait des propositions sur les mesures de lutte contre la gale ovine, de simplification du dispositif de surveillance en Varron, de mesures pour les concours en matière de Besnoitiose et poursuivi les travaux sur la Paratuberculose et la BVD.



Agir pour la santé animale européenne et promouvoir le statut sanitaire français

L'action sanitaire menée par les Groupements de Défense Sanitaire était à ses débuts locale, départementale, régionale et nationale. Toutefois le développement de l'Union Européenne a repoussé les frontières et souligné l'importance d'une action sanitaire collective, au-delà des territoires nationaux. Cette démarche se trouve être cruciale pour sécuriser nos élevages les échanges et assurer la pérennité de la circulation des animaux entre les États membres. L'Union européenne a bien intégré cet impératif et a dès lors sollicité les représentants de tous les États membres afin d'adapter la réglementation dans un contexte de menaces sanitaires accrues : il s'agit de la Loi de Santé Animale (LSA). Conscient des enjeux liés à cette réglementation pour les éleveurs français, GDS France et le réseau des GDS, en collaboration avec la Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (FESASS) ont choisi en 2018 d'ouvrir un bureau à Bruxelles. Suivi de l'actualité sanitaire européenne, travaux réglementaires, défense des intérêts des éleveurs français, valorisation du statut sanitaire français, informations au réseau...L'année européenne en 2020 de GDS France en collaboration avec la FESASS, bien que singulière, fut marquée par des avancées significatives.

Situation sanitaire de l'Union en 2020

La progression de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) et le retour de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) constituent deux faits marquants de l'actualité sanitaire européenne en 2020.

Suite à la progression de la FPA observée en Pologne, la maladie a été introduite début septembre 2020 dans la faune sauvage de deux Lander allemands frontaliers de ce pays. Au 31 décembre aucun élevage n'avait été contaminé, mais avec 403 cas de sangliers positifs (cf. tableau), la situation est très préoccupante, d'autant que l'Allemagne détient le second cheptel porcin d'Europe. Il est donc vital qu'elle réussisse à protéger les élevages de toute contamination. Les autorités appliquent la même stratégie de lutte que celle adoptée par les autorités tchèques et belges associant aux mesures de lutte traditionnelles des actions plus spécifiques destinées à gérer la contamination dans la faune sauvage (installations de clôtures, intensification de la recherche et de l'élimination des carcasses de sangliers morts, réduction des populations sensibles à l'extérieur des zones contaminées...).

L'application rigoureuse de ces mesures a permis à la Belgique de recouvrer son statut indemne de FPA à la fin 2020. C'est un signe d'espoir quant aux possibilités d'éradication de cette maladie même si la situation dans les autres États Membres contaminés montre que la Belgique et la République Tchèque font figure d'exceptions.

GDS France suit attentivement la situation en Allemagne pour en tirer tous les enseignements nécessaires aux actions de prévention en France. Nous sommes également très préoccupés par la dégradation de la situation épidémiologique en Bulgarie, Roumanie et Hongrie.

Dans ce contexte la FESASS, a été invitée à participer à la conférence ministérielle organisée par la Commission et la Présidence allemande de l'Union à Berlin lors de la Semaine verte 2020. Inscrite dans une approche mondiale de la FPA, cette conférence à très haut niveau a souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale conduite par l'OIE et la FAO. Elle a permis d'identifier les priorités en termes d'actions et d'allocation de ressources au niveau mondial pour lutter contre cette maladie. Concernant les conséquences commerciales, la nécessité d'une coopération et d'une coordination plus forte en matière de régionalisation et de zonage a été soulignée par les parti-

cipants. C'est essentiel pour garantir le maintien des flux depuis les zones indemnes de maladie dans les États ayant des foyers dans d'autres parties de leur territoire.

Après deux années très calmes, l'IAHP est réapparue en force dans l'avifaune (655 cas recensés) et en élevage (433 foyers). En 2020 la majeure partie des foyers se situe en Hongrie et en Pologne (75 % des cas déclarés en élevage) suite à la vague épidémique observée au cours du premier semestre. Pour la faune sauvage, c'est l'Allemagne qui semble la plus exposée avec 69,5 % des cas. Cependant avec 35 foyers enregistrés dans les élevages français fin 2020, la France n'est pas épargnée. Les contaminations dans les élevages du Sud-Ouest se sont d'ailleurs significativement aggravées au cours des premiers mois de 2021. GDS France et le réseau des GDS ont été mobilisés tant au niveau national que local pour apporter les appuis nécessaires à la lutte contre l'IAHP.

À ces deux maladies s'est ajouté dans le contexte de pandémie mondiale, la préoccupante propagation du SRAS-CoV-2 dans les élevages de visons au sein de plusieurs États membres de l'Union européenne. **Cet épisode a souligné une nouvelle fois l'importance de la relation entre l'homme et l'animal et la pertinence du concept « One Health » qui va constituer une des priorités de la gestion de la santé animale dans les prochaines décennies. Dans un tel contexte, la biosécurité s'avère être un outil essentiel face à ces maladies. C'est pourquoi GDS France et son Réseau ont fait le choix d'intensifier les travaux dans ce domaine afin de protéger au mieux les élevages.**

Application de la LSA au 21 avril 2021

À partir du 21 avril 2021, la Loi de Santé Animale (règlement (UE) n° 2016/429 du Parlement et du Conseil) et son paquet réglementaire s'appliquent. La Commission n'a pas tenu compte des interventions de 25 États membres et des autres acteurs européens, dont la FESASS, sollicitant un report de cette date d'application du fait des retards pris. Côté français les OPA participant au Groupe Technique sur la LSA s'étaient elles aussi fortement mobilisées sous l'animation de GDS France. Nous avons adressé deux courriers communs à 19 OPA françaises demandant au Ministre et à plusieurs députés européens français d'intervenir en ce sens auprès de la Commission. Ces différents ac-

teurs ont relayé cette demande mais la Commission a opposé un refus obstiné. Une période transitoire de 6 mois a simplement été adoptée pour permettre d'utiliser les anciens certificats pour garantir le respect des exigences de la LSA aux échanges intracommunautaires d'animaux vivants. De fait, les nouveaux certificats n'étaient pas disponibles.

Stratégie européenne de la ferme à la table

C'est dans cet esprit « One Health » que la Commission Européenne a concentré le volet sanitaire de sa « stratégie de la ferme à la table pour un système alimentaire durable » sur la lutte contre les antibiorésistances. Cette stratégie constitue l'une des composantes du Pacte Vert de l'Union. Présentée en mai 2020, elle affiche l'objectif ambitieux de réduire la vente globale dans l'Union d'antimicrobiens destinés à des animaux d'élevage et à l'aquaculture de 50 % d'ici à 2030.

Face à cet objectif, GDS France et la FESASS ont demandé qu'il soit tenu compte des progrès déjà réalisés dans chaque État membre et que le volet sanitaire de cette stratégie soit élargi à l'application de la LSA dans son ensemble. Le Conseil des Ministres a intégré cette dernière préoccupation dans ses conclusions. En 2021, ce sera au Parlement Européen de se prononcer. La plus grande vigilance s'imposera alors car la stratégie proposée comporte également un volet « bien-être animal » avec la révision des règlements européens dans ce domaine.

Groupe Technique des OPA

En 2020, la DGAL a souhaité que le groupe technique des OPA, animé par GDS France et présidé par Stéphane JEANNE, contribue à l'application de l'ensemble du paquet réglementaire de la LSA en France. Pour chaque maladie, ce travail visait principalement à définir si la Profession considérait nécessaire d'aller au-delà des exigences prévues par la LSA et si oui à définir les mesures supplémentaires à adopter en se fondant sur notre expertise sanitaire, économique et commerciale.

GDS France a directement animé ces travaux pour les filières de ruminants ainsi que pour les filières apicoles et aquacoles et a participé aux travaux conduits dans les autres filières. Le réseau des GDS et l'équipe nationale ont été mobilisés pour participer aux expertises par maladie. Le Bureau de GDS France a suivi l'ensemble des travaux afin de contribuer à cette réflexion. Ces travaux se sont déroulés de juillet à novembre et deux contributions ont été adressées à la DGAL. Les OPA ont notamment souhaité conserver la classification des dangers sanitaires en parallèle de la catégorisation européenne et souligné que l'application de la LSA ne devrait pas mettre en cause l'engagement historique de l'État en ce qui concerne les DS1 et DS2 réglementés.

Le Groupe Technique des OPA sur la LSA sera à

PUBLICATION DE 6 RÈGLEMENTS DÉLÉGUÉS ESSENTIELS POUR L'APPLICATION DE LA LSA

Au cours du premier semestre 2020 la Commission a publié au Journal Officiel de l'Union Européenne 6 règlements délégués clés précisant les modalités d'application de la LSA (cf. JOUE L 174 du 3 juin 2020). Il s'agit :

- * Du règlement délégué (UE) n° 2020/686 relatif à l'agrément des établissements de produits germains et à la traçabilité de ces produits,
- * Du règlement délégué (UE) n° 2020/687 relatif aux mesures de prévention et de lutte contre les maladies de catégories A, B et C,
- * Du règlement délégué (UE) n° 2020/688 relatif aux mesures de police sanitaire aux mouvements d'animaux terrestres dans l'Union,
- * Du règlement délégué (UE) n° 2020/689 relatif à la surveillance, aux programmes d'éradication et aux statuts indemnes de maladies,
- * Du règlement délégué (UE) n° 2020/691 relatif aux dispositions concernant les établissements aquacoles et les transporteurs d'animaux de produits aquatiques,
- * Du règlement délégué (UE) n° 2020/692 relatif aux mesures de police sanitaire aux importations d'animaux vivants, de produits germains et de produits d'origine animale depuis les pays tiers.

GDS France et le réseau des GDS ont été particulièrement mobilisés pour contribuer à la préparation de ces textes en partenariat avec les autres OPA et en lien étroit avec la DGAL en 2019 et 2020. Il n'a pas été possible d'obtenir toutes les avancées et améliorations que nous souhaitions mais certains points clés ont été obtenus ou préservés. L'instauration de dérogations en matière de règles aux échanges encadrant la FCO constitue un bel exemple de cette mobilisation. Le dispositif obtenu après d'âpres négociations vise à permettre de compenser la disparition des accords bilatéraux.

nouveau mobilisé en 2021 sur la préparation de l'ordonnance et des décrets d'application pour la mise en œuvre en France de la LSA ainsi que sur plusieurs textes importants en préparation au niveau européen. Enfin, il faut souligner que cette expérience a conduit à mettre en place un autre groupe technique des OPA consacré à l'application du règlement (UE) 2019/6 relatif au médicament vétérinaire.

Dans le même esprit, le bureau de Bruxelles a contribué au programme et accueilli les participants à la formation Oméga de l'IFOCAP. C. Moulin et plusieurs membres du Bureau ont pu à cette occasion accueillir dans nos locaux de Bruxelles plusieurs parlementaires européens,

SITUATION SANITAIRE DE L'EUROPE 2019-2020

États membres	FCO		Fièvre du Nil occidental		Grippe Aviaire Hautement Pathogène**		Peste Porcine Africaine*		NHI et SHV ***	Herpès Virus de la Carpe
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2020	2020
ALLEMAGNE	59	2	83	23		31 (455)		(403)	8	51
AUTRICHE			4	2						
BELGIQUE	12	5				2 (15)	(482)	(3)	2	
BULGARIE		14		2	5	9	44 (165)	19 (533)		
CHYPRE	2									
CROATIE		37				1			1	4
DANEMARK					(2)	2 (76)				1
ESPAGNE	1	31	6	139		(1)				
ESTONIE							(80)	(68)		
FINLANDE										
FRANCE	181	79	13	5		35 (9)			3	
GRÈCE	28	377	22	1				1		
HONGRIE			13	1		273	(1 598)	(4 001)		4
IRLANDE						1 (16)				
ITALIE	66	105	8	16		(15)	1 (60)	(41)	1	
LETONNIE							1 (369)	3 (320)		
LITUANIE							19 (464)	3 (230)		
LUXEMBOURG		31								
PAYS-BAS						18 (50)				
POLOGNE					3	51 (5)	48 (2 468)	103 (4 070)		
PORTUGAL		1	3	2						
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE						2			1	4
ROUMANIE		1				2	1 724 (683)	1 053 (885)		
SLOVAQUIE						4	11 (27)	17 (375)		3
SLOVÉNIE						(6)				
SUÈDE						2 (7)				
TOTAL	349	683	152	191	8 (2)	433 (655)	1 848 (6 396)	1 199 (10 929)	16	67

* Le nombre de cas chez les sangliers de la faune sauvage est entre parenthèses

** Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avifaune est entre parenthèses

Sources : système ADNS de la Commission européenne et États membres

*** NHI: Nécrose Hémopoiétique Infectieuse, SHV : Septicémie Hémorragique Virale



LSA-FCO

Le statut de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) évolue avec la LSA. L'éradication de la maladie n'est plus obligatoire mais laissée au choix de chaque État Membre. Cependant les exigences aux mouvements européens et la surveillance restent d'actualité et évoluent en partie. Un travail conséquent d'interprétation des conséquences de la LSA sur la gestion de la FCO et en particulier pour les échanges européens a été conduit en 2020 en lien avec Races de France, La Coopération Agricole et le bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux (DGAL).

Concernant les exigences aux mouvements, la règle de base reste la vaccination des animaux. Les principales évolutions concernent les modalités dérogatoires qui ne peuvent plus être définies de façon bilatérale par deux États Membres. Elles sont dorénavant listées par la LSA et l'accord est multilatéral c'est-à-dire que l'ensemble des États Membres peut appliquer ces déroga-

tions du moment qu'un État Membre les met en place. Cela pourrait avoir des conséquences importantes pour les veaux notamment. Il convient cependant de noter qu'une des dérogations prévues accorde une marge d'interprétation à l'État membre qui souhaiterait l'appliquer. Il s'agit de la définition concrète d'une « protection immunologique suffisante ». Si l'État membre de destination (Italie, Espagne, ...) accepte d'appliquer cette dérogation, c'est la définition qu'il en fera qui pourrait permettre de conserver des dispositions des accords bilatéraux en vigueur actuellement avant la LSA qui nous intéressent.

Concernant la surveillance, le groupe de suivi de la Plateforme d'épidémiosurveillance en Santé Animale a été réactivé après plusieurs demandes faites auprès de la DGAL par plusieurs acteurs dont GDS France. Ce groupe d'experts de la surveillance est co-animé par GDS France et la Sngtv et fera une proposition d'ajustement de la surveillance début 2021.

Reconnaissance européenne du programme d'éradication de l'IBR

Un dossier de demande de reconnaissance du programme d'éradication de l'IBR en France continentale a été élaboré par GDS France et transmis par la DGAL en février 2020 à la Commission européenne. En effet les efforts des éleveurs, des gestionnaires et des partenaires du dispositif que sont l'Etat, les vétérinaires et les laboratoires, dont leur tête de réseau, ont permis d'obtenir des résultats encourageants dans la démarche d'éradication de cette maladie. Ces efforts ont été couronnés de la reconnaissance du programme français via la Décision 2020/1663.

Elle a ainsi permis d'éviter un surcoût du programme de 190 millions €. Sous peine de rendre le programme économiquement insoutenable, il était indispensable de faire reconnaître le statut « indemne français » détenu par 91,5% des troupeaux avant le 21 avril 2021,

entrée en application des mesures de la LSA. Les troupeaux français bénéficient d'une meilleure protection depuis les zones non reconnues ainsi que d'un allègement des conditions sanitaires aux échanges intra-UE vers certaines destinations.

Le nouveau cadre réglementaire européen impose un délai d'éradication de 6 ans. Si une étape importante est franchie, la cible reste l'aboutissement de l'éradication pour disposer du statut indemne de la France et orienter les moyens vers d'autres actions sanitaires. La première action à mener sera d'adapter les mesures actuelles à ce nouveau cadre dès la campagne 2021-2022. Une partie conséquente des troupeaux français pourront bénéficier d'allègement de prélèvement lors du dépistage alors qu'une faible partie d'entre eux non indemnes verra ses animaux dépistés individuellement.



remercient leurs partenaires



Groupama



inovalys





L'action sanitaire ensemble

GDS
France

37, rue de Lyon - 75012 Paris - Tél. : 01 83 94 48 21 - gdsfrance@reseaugds.com
www.gdsfrance.org

